

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 4 février 2016 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2015 portant délimitation du port militaire de la pyrotechnie Saint-Nicolas

NOR : DEFD1604107A

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3223-61 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 413-5, 413-8 et R. 644-1 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2015 portant délimitation du port militaire de la pyrotechnie Saint-Nicolas,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant au II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 décembre 2015 portant délimitation du port militaire de la pyrotechnie Saint-Nicolas est remplacé par le tableau ci-dessous :

NOM DU POINT	COORDONNÉES GÉODÉSIQUES	
	Latitude Nord	Longitude Ouest
A	48°24.326'	4°22.166'
B	48°24.231'	4°22.003'
C	48°24.162'	4°22.010'
D	48°24.026'	4°22.111'
E	48°23.998'	4°22.202'
F	48°24.054'	4°22.242'

Art. 2. – Le commandant de l'arrondissement maritime Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi que sur le site internet de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Fait le 4 février 2016.

JEAN-YVES LE DRIAN